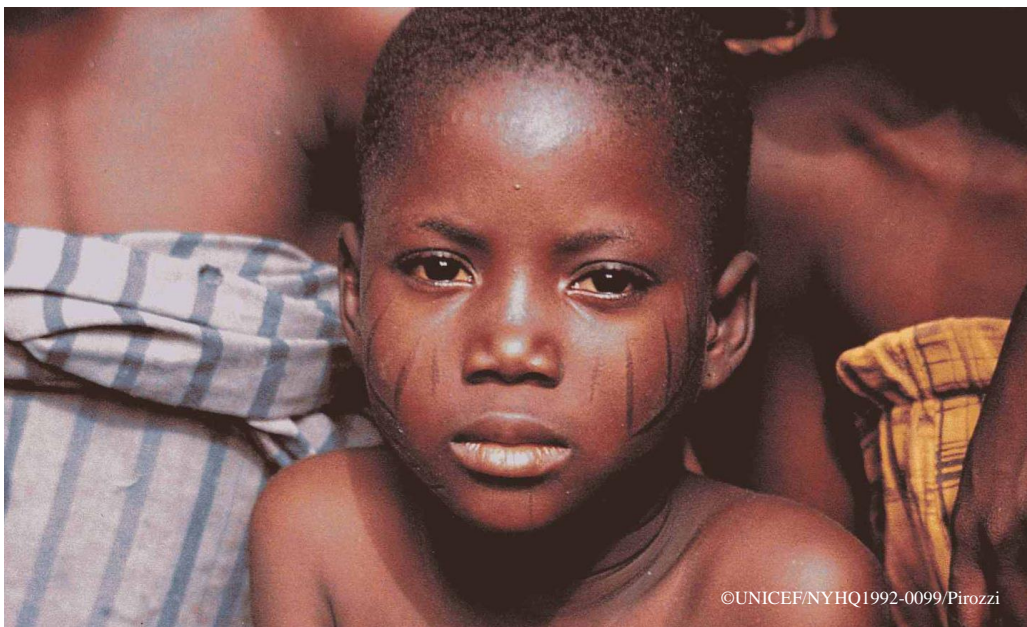


## Une pratique lourde de conséquences

Près de 200 millions de filles et de femmes sont excisées dans le monde; 44 millions sont des filles de moins de 15 ans. 37 pour cent des filles de 15 à 19 ans sont concernées. La mutilation génitale féminine (MGF) enfreint les droits humains fondamentaux. Cette pratique très douloureuse laisse des séquelles physiques et psychiques à vie. L'UNICEF met tout en œuvre pour protéger les petites filles et mettre fin aux MGF.

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF met tout en œuvre pour que les enfants puissent survivre et avoir une enfance préservée. La santé, l'alimentation, l'instruction, l'eau et l'hygiène ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida font partie de ses tâches centrales. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires.



©UNICEF/NYHQ1992-0099/Pirozzi

Chaque enfant a droit à son intégrité physique. En outre, l'article 24-3 de la Convention des droits de l'enfant oblige les 196 Etats parties à protéger les enfants contre les pratiques traditionnelles qui pourraient nuire à leur santé. L'excision, également nommée «mutilation génitale féminine», est une telle pratique. Cette intervention constitue une violation des droits humains, quel que soit le type d'excision, qu'elle ait lieu en milieu hospitalier ou dans des conditions d'hygiène précaires.

La mutilation génitale féminine signifie l'ablation partielle ou complète des lèvres et/ou du clitoris. Dans certains cas, la plaie est ensuite suturée pour ne laisser qu'un minuscule orifice. Les filles ont généralement beaucoup moins de douze ans et, en raison des

hémorragies importantes, il n'est pas rare qu'elles succombent à cette pratique.

Le risque d'infection sévère ainsi que des maux chroniques – par exemple lors des rapports sexuels - viennent encore s'ajouter aux douleurs extrêmes endurées. Les risques sont particulièrement importants à l'accouchement: on estime que près de la moitié des décès survenus chez des parturientes excisées sont imputables à la mutilation génitale. Le bébé est lui aussi exposé à un risque accru. En outre, il n'est pas rare que des douleurs accompagnent la femme concernée tout au long de sa vie. Provoquées par des fistules, des infections, le déroulement perturbé de la menstruation ou d'autres complications, ces douleurs s'ajoutent au traumatisme de l'excision proprement dite.

Réunir toutes les conditions nécessaires pour que les enfants bénéficient des droits qui leur reviennent et puissent grandir en bonne santé dans un environnement protecteur est au cœur du travail de l'UNICEF.

L'abandon de l'excision est indispensable si l'on veut progresser dans la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, OMD, adoptés par l'ONU.

Ayant vécu très jeune une situation dans laquelle elle s'est sentie trahie et laissée sans protection par une personne de confiance - celle-là même qui était l'initiatrice de l'excision - il n'est pas rare que la personne concernée garde aussi des séquelles psychologiques du traumatisme subi, notamment des dépressions.

## Une pratique répandue

La plupart des femmes et des filles concernées vivent entre l'Afrique du Nord-Est et l'Afrique de l'Ouest. Dans certaines régions, la proportion des femmes et des filles excisées dépasse largement 90%. La pratique est répandue dans certains groupes ethniques, si bien que sa répartition obéit à une configuration plutôt régionale que nationale. Par ailleurs, l'excision est presque toujours plus répandue dans les milieux ruraux que dans les centres urbains. Pour ces différentes raisons, les moyennes nationales doivent être considérées avec prudence. Ceci est valable également pour les pays du Proche-Orient et certaines régions d'Asie. En raison du flux migratoire, cette pratique a gagné presque toutes les parties du monde.

## L'excision - pourquoi donc ?

Il existe différentes théories qui tentent d'expliquer l'excision. Dans de nombreuses sociétés qui la pratiquent, on croit couramment que l'excision est imposée par la religion. Or, aucune des religions prédominantes n'exige l'excision des petites filles et des femmes. Il y a même des indices qui prouvent que la mutilation génitale féminine était pratiquée déjà avant l'avènement du christianisme et de l'islam ; il en est fait mention par exemple chez Hérodote (env. 500 av. J.-C.) et Strabon (env. 50 av. J.-C.).

D'autres justifications courantes font souvent intervenir des motifs d'ordre esthétique, hygiénique et symbolique ou la garantie de la virginité. Au cours du travail de prévention, on a fait l'expérience que si l'on se contentait d'aborder un seul aspect de la pratique, on réussissait uniquement à modifier la pratique sans pourtant aboutir à son abandon. Il a été observé ainsi par exemple, suite à une campagne fortement axée sur les risques sanitaires pour les filles, que l'excision se « médicalisait », c'est-à-dire que l'on faisait plus souvent

appel à des médecins et à des hôpitaux pour la pratiquer. Ce genre d'expérience démontre le profond enracinement de l'excision et le rôle clé qu'elle joue dans la société. Ainsi, pour une fille, la mutilation génitale est la condition première pour pouvoir se marier plus tard, pour être considérée comme pure, pour être respectée et estimée en tant que femme. Dans ce contexte, les parents qui font exciser leurs filles souhaitent avant tout leur permettre d'être bien intégrées. Se soustraire à cette pratique peut être lourd de conséquences. L'exclusion de toute la famille est une sanction sociale à haut risque pour les filles et les femmes. De plus, les actes de violence sexuelle et d'abus concernent plus souvent des filles non excisées. Sur le plan social, l'excision n'est donc pas seulement un signe d'appartenance, mais joue paradoxalement un rôle de protection. Le profond ancrage de cette pratique dans la société et sa fonction identitaire indiquent qu'il s'agit là d'une norme sociale.

## Une norme sociale

Si l'excision joue un rôle clé dans la communauté qui la pratique, elle est soumise toutefois aussi aux changements de société. Par conséquent, l'abandon de la pratique peut survenir assez rapidement dans certaines circonstances. En d'autres termes: les normes sociales peuvent être abandonnées quand elles sont reconstruites comme telles. Le processus qui conduit à une remise en question de convictions profondes et à l'abandon de certains comportements garants de sécurité est très complexe. Remettre en cause ce qui fait l'identité d'un groupe est une chose infiniment délicate.

Aborder la question de l'excision nécessite beaucoup de tact et l'interdiction pure et simple ne conduit pas à elle seule à l'abandon de cette pratique. Le changement de société ne pourra être profond et durable que si la pratique a été abandonnée par conviction. Certaines conditions doivent être réunies à cet effet : les parents doivent avoir la certitude que leur fille ne subira aucun désavantage si elle n'est pas excisée. Autrement dit, les jeunes filles et les femmes dont l'intégrité physique a été préservée doivent pouvoir être acceptées comme des membres de la société et des épouses à part entière. Si l'on parvient en outre à faire réaliser à la communauté les risques et

L'Organisation mondiale de la santé, OMS, a défini quatre types pour classer les différentes formes de mutilation génitale féminine :

**Type I - la clitoridectomie:** ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, seulement du prépuce (repli de peau qui entoure le clitoris).

**Type II - excision:** ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres.

**Type III - infibulation:** rétrécissement de l'orifice vaginal par la création d'une fermeture, réalisée en coupant et en repositionnant les lèvres intérieures, et parfois extérieures, avec ou sans ablation du clitoris.

**Type IV - autres:** toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

les désavantages que comporte la mutilation génitale pour la santé des filles et, par ailleurs, à lui faire prendre connaissance des droits fondamentaux de chaque être humain et de chaque enfant, le contexte ainsi créé a pour effet que les parents sont de plus en plus nombreux à s'opposer à l'excision de leurs filles.

## Migration

Dans le contexte de la migration, il arrive que l'excision soit abandonnée mais ce n'est pas toujours le cas. En Europe où cette pratique est en contradiction avec le consensus général, certaines communautés immigrées continuent de respecter la norme sociale en vigueur dans leur pays d'origine. Ceci peut s'expliquer par la perspective très présente d'un retour dans le pays d'origine ; il arrive aussi que les parents envisagent le mariage de leur fille dans la diaspora, au sein de leur communauté. A l'inverse de la situation dans le pays d'origine, la pratique de l'excision dans un contexte migratoire témoigne de l'appartenance à une minorité. En Europe, l'excision isole les filles de leur entourage majoritaire et peut donc constituer un obstacle à l'intégration.

## L'UNICEF se mobilise

Dès 1985, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a entrepris de collaborer avec des organisations partenaires. C'est en 1995 qu'ont paru les «Guidelines for UNICEF Action on Eliminating FGM/C<sup>i</sup>» tandis qu'en 1997, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, UNFPA, et l'Organisation mondiale de la Santé, OMS, publiaient une déclaration commune contre l'excision. L'UNICEF établit clairement que l'excision constitue une violation des droits humains en général et des droits de l'enfant en particulier.

UNICEF Suisse s'engage activement en faveur de l'abandon de l'excision, sur le plan national<sup>ii</sup> comme sur le plan international : UNICEF Suisse finance les programmes visant à l'abandon de l'excision au Burkina Faso, en Egypte, en Erythrée, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, en Somalie, au Soudan ainsi qu'au Yémen. Les programmes obéissent aux principes décrits plus haut. La démarche associe l'ensemble de la communauté en se fondant sur les droits humains et les droits de l'enfant. Cette stratégie se révèle très fructueuse : la jeune génération de femmes mani-

este un refus croissant de cette pratique. Au Burkina Faso, par exemple, les statistiques générales indiquent que 76% des femmes étaient excisées en moyenne entre 2002 et 2011. Ce chiffre s'applique à l'ensemble de la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Si l'on analyse uniquement l'échantillon des «filles» - la jeune génération – seulement 13 % des filles sont excisées.

## Engagement d'UNICEF Suisse

Pour repérer et définir les stratégies les plus efficaces, l'échange d'expériences au niveau national et international est essentiel. UNICEF Suisse a apporté à plusieurs reprises sa contribution en organisant des conférences nationales et internationales. En 2009, une réunion internationale d'experts représentant de nombreux gouvernements et organisations a été organisée à Genève par l'UNICEF avec l'appui des autorités suisses ; ses résultats devraient avoir une large portée sur les stratégies futures de la communauté internationale concernant l'excision.

Etat: février 2016

<sup>i</sup> Female genital mutilation/cutting

<sup>ii</sup> Voir également la feuille d'information «Excision en Suisse»

Les normes sociales sont des attentes envers les membres d'une communauté; elles leur imposent des manières de faire et des conduites bien précises. La collectivité récompense les personnes qui respectent ces normes et sanctionne celles qui ne s'y conforment pas.

L'excision est ressentie par beaucoup comme une sorte de «norme sociale de comportement». Depuis des générations, les familles et les individus perpétuent la pratique parce qu'ils croient que la communauté attend cela de leur part.

**Vous trouverez sur ces sites d'autres informations concernant les mutilations génitales féminines:**

[www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

[www.unicef.org](http://www.unicef.org)

[www.childinfo.org](http://www.childinfo.org)

## Comité suisse pour l'UNICEF

Pfingstweidstrasse 10

8005 Zurich

Téléphone +41 (0)44 317 22 66

[info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch)

[www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

[www.facebook.com/unicef.ch](http://www.facebook.com/unicef.ch)

Compte postal pour les dons:

80-7211-9